

**Sur la forme**, Solidaires Finances Publiques dénonce l'omerta qui a régné sur ce sujet depuis la présentation de Monsieur G. Darmanin de son projet de démantèlement de la Direction générale des Finances en juillet 2018.

Aucune information n'a été donnée tant au plan national qu'au plan local malgré la demande insistante des organisations syndicales.

Le gouvernement maintient ses orientations et s'apprête à mettre en place un service public low cost qui, pour la DGFIP, est synonyme d'un affaiblissement inédit. Et ce sans compter son attaque frontale contre la fonction publique et les fonctionnaires.

À la DGFIP, au plan national, à maintes reprises les organisations syndicales ont demandé une audience auprès du ministre de tutelle pour que ce dernier donne les grandes lignes, les moyens ainsi que le calendrier de son éventuelle mise en œuvre.

Cette stratégie opaque du gouvernement entraîne des craintes chez les personnels quant à leur avenir professionnel et personnel. Pour les agents, cela s'est en effet avéré anxiogène : les questions sur leur statut, leur devenir, leur rémunération ou encore leur perspective de carrière sont nombreuses et inquiètent.

**Sur le fond**, Solidaires Finances Publiques rappelle le contexte de la DGFIP :

### Une situation inquiétante des agents de la DGFIP

Les agents de la DGFIP ont fait la démonstration, de leur capacité d'adaptation au cours de ces dernières années, à apporter un service public de qualité et à faire face aux réformes de grande ampleur. La situation actuelle devrait interpellier les pouvoirs publics et les conduire à entendre les attentes de nos collègues qui défendent, eux, le service public.

### Un avenir et une évolution préoccupantes des missions de la DGFIP

La volonté d'externaliser, d'abandonner et de réorienter les missions n'est pas la bonne solution. De ce point de vue, empêcher l'administration fiscale et financière d'encaissement de paiement en numéraire pour le confier à des prestataires privés tourne radicalement le dos au sens même du service public. Il en va de même de l'orientation du contrôle fiscal,

contre partie du système déclaratif, vers un service de conseil. De la même manière, l'externalisation des missions cadastrales et de recouvrement constitue un recul du service public. De plus, l'éventuelle constitution d'une agence unique de recouvrement ne peut être une valeur ajoutée en matière d'efficacité du service public. Quant aux agences comptables, elles ne mettent pas seulement en danger la place et le rôle du comptable mais aussi, plus largement, la bonne gestion des finances locales.

### Une présence territoriale déjà très affaiblie de la DGFIP

Pour exercer ses missions, notre administration doit être réellement présente sur l'ensemble du territoire.

La «densification» que mentionne le Ministre ne peut s'accorder selon nous avec les formes de service public «low cost» promu par ce gouvernement. Il y aurait pourtant matière à envisager une présence efficace qui permette aux usagers d'avoir un accès à un réel service public de qualité et à nos collègues de pouvoir travailler près de chez eux, ce qui correspond profondément à leurs aspirations.

Il est donc pour le moins paradoxal de vouloir poursuivre les fermetures de trésoreries de proximité (notamment les 800 trésoreries de 5 agents au plus) tout en affirmant qu'elles peuvent constituer «des lieux d'accueil des maisons France services».

### Une nécessaire reconnaissance des agents

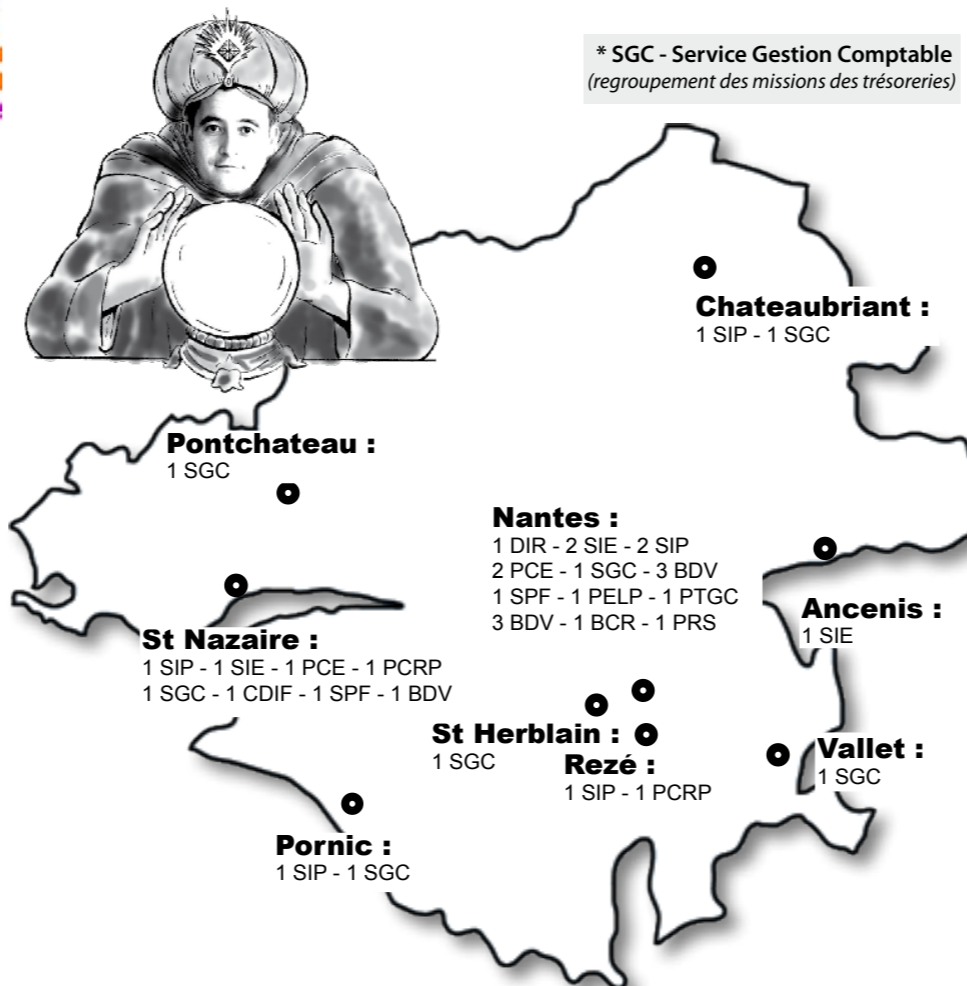
Dans son courrier, le Ministre, fait référence au dispositif d'accompagnement des mobilités en affirmant qu'il n'y aura pas de mobilité forcée, ni de perte de rémunération.

La question de la rémunération ne saurait se cantonner à l'accompagnement des mobilités. Prétendre cela est une provocation.

Nous notons l'engagement du Ministre selon lequel «il n'y aura pas de mobilité forcée», nous ajoutons «pas de mobilité fonctionnelle et géographique forcée ni incitée». Pour être bien clair : ceci doit par conséquent se traduire notamment par le maintien du maillage territorial et par l'application de règles nationales de gestion claires et équitables.

## Géographie sacrifiée dans le 44

### Les résidences et services en 2022 ... pour l'instant !



### Les sites qui disparaissent

#### • Suppressions de trésoreries :

Guémené-Penfao, Nort sur Erdre, Blain, Savenay, La Baule, Guérande, Paimboeuf, Machecoul, Clisson, Vertou, Le Loroux-Botttereau, Carquefou, Pornic, Chateaubriant, Ancenis et Pontchâteau.

#### • Fusions de services :

PCR Nantes, SIE Nantes, SIP Nantes, SPF Nantes.

#### • Transferts de services :

SIE Chateaubriant, SIE Pornic, SIP Ancenis

#### • Suppression de la Paierie Régionale :

Transformation en Agence comptable

**Solidaires Finances Publiques ira à la rencontre de l'ensemble des collègues pour débattre avec elles et avec eux des modalités d'actions nécessaires pour stopper l'hécatombe.**

**Nous invitons également les agentEs à exprimer leur rejet de cette saignée lors des visites de la direction pour présenter le «progrès» du service public grâce à la géographie revisitée : en se rassemblant, en remettant des pétitions, des motions et en étant actifs/présents dans les actions qui seront menées pour la défense de nos missions de services public**

## Toutes et Tous ensemble, Ne lâchons rien et reprenons tout !

Vendredi 7 juin, Madame Py a fini par communiquer aux organisations syndicales son projet de «géographie revisitée» pour la Loire-Atlantique.

Voici les annonces à ce stade mais qui sont susceptibles d'évoluer en fonction de la «concertation externe et interne», c'est à dire avec les différents élu.e.s et les Organisations syndicales !

**Pour Solidaires Finances Publiques, il s'agit plutôt d'un vaste numéro de prestidigitation : comment faire croire à une amélioration du service public alors que ces annonces ne sont que la confirmation de la disparition du réseau de proximité et du démantèlement de la DGFIP !**

Bien que normalement prévu sur trois ans, madame Py n'a donné :

- **aucun calendrier** sur les opérations de disparitions-fusions-éclatements- créations des résidences, des services,
- **aucune précision** sur le nombre des suppressions d'emplois dans le 44,
- **aucune indication** sur les règles de gestion qu'il faudra mettre en place pour cet exercice,
- **aucune donnée** sur la localisation des nouvelles implantations (services gestion comptable, PCR, etc.)
- **aucune information** sur les process informatiques.

### La création de 7 services de gestion comptable

Ces services vont centraliser l'activité SPL des trésoreries de proximité qui sont supprimées.

- **Chateaubriant** : EPCI gérés actuellement par Chateaubriant plus ceux d'Ancenis, plus celui d'Erdre et Gesvres.
- **Pontchâteau** : EPCI déjà géré par Pontchâteau plus les EPCI de Cap Atlantique et de Estuaire et Sillon (Savenay).
- **Pornic** : EPCI gérés actuellement par Pornic plus ceux de La Chevrolière et de Machecoul (Sud Retz Atlantique).
- **Vallet** : EPCI du Loroux Botttereau, de Clisson et de Vertou.
- **St-Nazaire** : EPCI déjà gérés par St-Nazaire moins l'EPCI Cap Atlantique.
- **Nantes** : pas de changement pour l'instant !
- **St-Herblain** : EPCI gérés par St-Herblain plus ceux gérés par Carquefou actuellement.

**Pas de visibilité sur les trésoreries hospitalières.** Pour l'instant pas de changement sur le nombre de trésoreries (2) pour le département malgré l'idée le plus souvent avancée d'un GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) pour 1 trésorerie par département.

Néanmoins, la trésorerie hospitalière de Nantes se verrait «délocalisée» à Rezé. On ne peut pas non plus écarter la possibilité d'une agence comptable hospitalière, les négociations n'avanceraient pas très vite aux dires de madame Py.

**Rien sur Nantes Amendes ni sur la paierie départementale.**

#### Commentaires :

Cela n'a pas été simple d'avoir le périmètre exact de ces services, madame Py ne maîtrisant pas forcément le nom des EPCI ! Et que bien évidemment il n'était pas question pour elle de nous donner le document écrit qu'elle avait sous les yeux.

### La création de conseillers des collectivités locales

Ces postes de conseillers seront des débouchés pour les trésoriers qui auront perdu leur poste et qui ne pourront pas prétendre à devenir responsable voire adjoint d'un poste de gestion comptable. Ils continueront à avoir un rôle de conseil auprès des collectivités territoriales qui le souhaiteront. Cela ne représentera pas forcément une mission à temps plein (!) ...

### 4 SIE pour tout le département avec un redécoupage des périmètres pour tous

**1 à St-Nazaire** avec la fusion de celui St-Nazaire et celui de Pornic.

**1 à Ancenis** avec la création d'un SIE regroupant la partie SIE d'Ancenis et celle de Chateaubriant, plus une partie de Nantes Est (entreprises implantées dans les communes extérieures à Nantes).

**2 à Nantes** : avec changement de dénomination et redécoupage non finalisé.

La fusion pour partie entre le SIE de Nantes Nord et celui de Nantes Sud, tandis que celui de Nantes Est serait réparti entre celui d'Ancenis et de Nantes Centre.

### 6 SIP pour tout le département avec un redécoupage des périmètres pour tous

**1 à Chateaubriant** : création d'un SIP avec le périmètre actuel de Chateaubriant plus celui d'Ancenis et éventuellement toutes les communes de l'EPCI Erdre et Gesvres et Blain actuellement gérés par le SIP de Nantes Nord.

**1 à Rezé** : le SIP perdrait des communes du Sud Loire qui seraient désormais gérées par Pornic et récupérerait des communes actuellement gérées par Nantes Est.

**1 à Pornic** qui récupère des communes gérées par Nantes Sud.

**1 à St-Nazaire** : conserve la gestion des mêmes communes exceptée celle des communes de l'EPCI du Pays de Redon (Plessé, Guéméné Penfao, Conquereuil, Pierric, Massérac, Avessec, Fédréac, St Nicolas de Redon), qui serait effectuée par le SIP de Redon dans le 35 !

**2 à Nantes** : passage de 3 à 2 SIP avec un éclatement des SIP de Nantes Est et de Nantes Nord. Le SIP de Nantes Centre récupère la partie nantaise de Nantes Est

#### Commentaires :

Concernant les opérations de redécoupage-fusion-éclatement des périmètres des SIE et SIP, nous sommes bien placés pour mesurer tous les risques et les conséquences de telles opérations ! Souvenons-nous du succès -très relatif- du passage de 6 à 4 SIP et SIE.

Pour éviter ces difficultés, madame Py s'est engagée à attendre le résultat des opérations similaires qui seront effectuées dans d'autres départements (gag) !

Mais à ce stade, les nouveaux périmètres peuvent toujours être modifiés et/ou affinés !

Sans oublier en ligne de mire l'impact de la suppression de la taxe d'habitation et des conséquences du PAS sur ces services en matière d'emplois.

#### PCR

**1 à St-Nazaire** et **1 à Rezé** avec la fusion des 2 PCR nantais,

#### Commentaires :

ce nouveau PCR ne sera pas localisé au CFP de Rezé !

#### BCR, BVD, PCE

A ce stade du projet, les services nantais et nazériens sont maintenus à l'identique. Mais l'objectif pour Nantes est la fusion des 2 PCE avec à sa tête un , une responsable et 2 adjoint.e.s.

#### CDIF PELP PTGC

Pas de changement sur Nantes et St-Nazaire, enfin pas plus que ceux déjà annoncés (transfert à l'IGN de la mission des géomètres) !

#### SPF

Comme la direction le répète à l'envi, c'est la seule fusion qui soit certaine depuis longtemps. Dès que les conditions techniques de la fusion des bases seront réunies (sic) la disparition des SPF de Pornic et de Chateaubriant sera entérinée.